SÉNAT

Monsieur Arnaud MONTEBOURG

Ministre du Redressement productif

139, rue de Bercy
75 012 PARIS

Paris, le 18 juillet 2012

PHILIPPE ADNOT

SENATEUR DE L'AUBE

MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

DELEGUE DES SENATEURS NON-INSCRITS

PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous faire part des inquiétudes exprimées par un certain nombre d'entrepreneurs gérants de Jeunes Entreprises Innovantes face aux prises de position non harmonisées entre les services des Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Budget en matière de crédit d'impôt recherche (CIR).

J'appelle plus particulièrement votre attention sur la situation de la société INSO SARL, créée en 2006 et installée sur le Plateau de Saclay qui s'est vue contester par ces derniers services, en janvier 2011, au titre du CIR, le doublement des montants investis dans la recherche publique.

En qualité de rapporteur des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi d'élu local proche des PME, je ne peux comprendre cette insécurité juridique générée au sein même de l'Etat qui est nuisible à la visibilité nécessaire aux entrepreneurs et à tous ceux qui cherchent à participer au mouvement créatif et productif dans notre pays.

Le législateur a bien voté, pour des raisons de crise économique, le doublement sus évoqué et l'ensemble des organismes publics ont, en conséquence, communiqué dans ce sens, comme l'attestent les documents joints à ce courrier (capture d'écran du site d'Oséo, guide en ligne de la Jeune Entreprise Innovante, capture d'écran du site de la DRRT d'Ile de France).

En aucun cas, quelque instruction ministérielle que ce soit, fut elle en provenance de la Direction générale des finances publiques, ne peut, à mon sens, imposer une interprétation qui va à l'encontre de l'esprit du législateur.

15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06 - TELEPHONE : 01 42 34 30 10 - TELECOPIE : 01 42 34 38 12

SÉNAT

Sur le cas particulier d'INSO SARL, la doctrine de Bercy fondée sur une instruction 4 A-3-11du 6 septembre 2011est synonyme d'arrêt et de pertes des travaux de recherche capitalisés jusqu'ici et de gel des emplois envisagés par le plan d'affaires.

A l'heure où l'équipe gouvernementale s'attache au redressement productif de notre pays qui, plus que jamais a besoin de garder ses entreprises et de les faire croître, il me semble que ce sujet mérite toute l'attention nécessaire.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Philippe ADNOT

PJ : 4

Copie à :

Jérôme CAHUZAC

Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie
et des Finances, chargé du Budget